

ENTREPRISES

Devenez mécène



QUI SOMMES NOUS?

UNE ASSOCIATION
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À
VOCATION ÉDUCATIVE
ET CULTURELLE

L'école de musique du Val Vert du Clain est une structure associative fondée en 2014, issue de la fusion des écoles de musique de Jaunay-Clan et de Saint-Georges-Les-Baillargeaux.

Son rayonnement est intercommunal, principalement sur 4 communes : Jaunay-Marigny, Saint-Georges-Les-Baillargeaux, Dissay et Beaumont-Saint-Cyr.

En fonction des années, les effectifs de l'école de musique se situent autour de 200 élèves, une vingtaine d'enseignants et une coordinatrice. C'est par sa taille la deuxième école associative du département. Elle est au coeur de l'activité culturelle de son territoire.

La mission principale de l'école de musique est de favoriser l'éveil des enfants, des adolescents et des adultes aux disciplines vocales et instrumentales par une pratique artistique vivante et la formation d'amateurs actifs, éclairés et enthousiastes. Cet apprentissage est accompagné par un corps professoral constitué d'enseignants diplômés dont la pédagogie s'enrichit pour la plupart d'entre eux d'une pratique artistique régulière.

- **Dispenser un enseignement musical adapté à tous les profils de musiciens débutants ou confirmés, à tout âge.**
- **Partager des moments conviviaux, par les ateliers de pratique collective afin de développer le goût de l'échange et de l'écoute.**



NOTRE OFFRE PÉDAGOGIQUE



A partir de 6 mois

Atelier de découverte musicale parents-bébé.

Entre 3 ans et 4 ans

Eveil musical (jeux, chants, rythmes...)

Entre 5 et 6 ans

Les petits maestros (jeux, chants, piano, percussions...)

Entre 6 et 7 ans

Parcours découverte saxophone, violoncelle, accordéon.

Dès 7 ans et jusqu'à.....

Cours individuel de formation musicale

Cours individuel d'instrument.

Cette offre s'enrichit de pratiques collectives pour tous : chorale, ensemble de guitares, de saxophones, piano à 4 mains, musique du monde, rock ado...

Les professeurs de l'école de musique interviennent également dans les structures accueillant du public (petite enfance, écoles, accueils péri-scolaires, médiathèques...), sur devis, avec des projets innovants et adaptés à la demande !

L'école organise les auditions des élèves ainsi que 4 concerts par an, gratuits et ouverts à tous !

- Concert de rentrée
- Concert de Noël des professeurs de l'école
- Concert de printemps
- Concert de fin d'année



CONTREPARTIES



Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu. Elle peut aussi bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques.

Les contreparties constituent un avantage offert par le bénéficiaire au donateur en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don. Il est admis un rapport de 1 à 4 entre le montant des contreparties et celui du don, c'est à dire que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25% du montant du don.

(source : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat/Entreprises/Le-regime-fiscal-general>)

	Mécène Montant du don <500€	Grand Mécène Montant du don 500 à 2000€	Super Mécène Montant du don 2000 à 20000€
Déduction fiscale 60% Reçu fiscal			
Communication site web et facebook			
Communication, remerciements lors de l'AG			
Communication (visuels) et remerciements lors des concerts			

La promesse de mécénat fera l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle engageant d'une part votre entreprise financièrement et d'autre part l'école de musique sur les différentes contreparties proposées, qui seront détaillées et quantifiées. Cette convention sera élaborée ensemble afin de définir la stratégie la plus propice à votre entreprise.

Ainsi, vous devenez acteur de votre mécénat !



AUGMENTONS ENSEMBLE LE POUVOIR DE LA MUSIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE !

Chaque année

- Ouverture
- Rayonnement
- Emergence

+ de 200
élèves

+ de 20
professeurs
créateurs

interventions
auditions

4
concerts

EN VOUS ENGAGEANT
A NOS CÔTÉS
VOUS CONTRIBUEZ À :



Faciliter l'accès de
tous à la musique.



Faire rayonner la
musique sur notre
territoire.



Encourager la
pratique musicale
à tout âge et la
diversité.

ENSEMBLE
CONSTRUISONS UN PARTENARIAT
QUI NOUS RESSEMBLE !

Mécène
300€
à
500€

Grand
Mécène
500€
à
2000€

Super
Mécène
jusqu'à
20000€



J'ENGAGE MON ENTREPRISE, JE SOUTIENS UNE ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À VOCATION CULTURELLE ET SOCIALE

Société :

Nom, prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Adresse postale :

Je souhaite faire
un don de :

€

Entreprise : l'ensemble des versements à l'Ecole de musique du Val Vert du Clain permet de bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€.

Date :

Signature :

Par virement bancaire :

IBAN : FR76 3000 4021 4900 0100 3877 079

BIC : BNPAFRPPXXX

Par chèque :

à l'ordre de Ecole de Musique du Valvert du Clain
envoyé au 72 grand rue, 86130 Jaunay-Marigny

Pour échanger sur le partenariat,
sa valorisation, ses contreparties

Odile Derne (présidente)
odile.derne@cegetel.net
ecoledemusique.valvert@gmail.com
0637417463 (école)

